

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le premier mars deux mil dix-huit à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 21 février 2018 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BRESSON Séverine, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, FOURNIER Michel, GARCIA Amélia, HEBRARD Jean-Pierre, JENTHON Thierry, LAURENDEAU Patrick, PARET Christine, PASCANET Serge, ROUGIER Mireille, SOUBEYROUX Valérie.

Pouvoirs : Mme SALA Géraldine à M. LAURENDEAU Patrick
Mme BARGHOUT Christine à M. HEBRARD Jean-Pierre
Mme BASSE Corinne à Mme SOUBEYROUX Valérie
Mme MORAND Sandra à Mme PARET Christine
Mme DE SOUSA Sandra à M. FOURNIER Michel

Absent : M. QUANTIN Hugues

Secrétaire de séance : M. DAUZAT Christian

Secrétaire administrative : Mme BRIFFOND Catherine

Monsieur le Maire propose de rajouter trois délibérations à l'ordre du jour :

- Modification de la valeur des chèques « déjeuner »
- Encaissement d'un chèque : Limagrain
- Rentrée scolaire 2018 - 2019 : temps scolaire

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Renouvellement du contrat de location et de maintenance du photocopieur de l'Espace culturel
- Comptes Administratifs 2017 : Commune - Assainissement - Biens de sections
- Comptes de Gestion 2017 : Commune - Assainissement - Biens de sections
- Affectation du résultat 2017 : Commune - Assainissement - Biens de sections
- Questions diverses

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION ET DE MAINTENANCE DU PHOTOCOPIEUR DE L'ESPACE CULTUREL

Il est proposé de changer le photocopieur de l'Espace Culturel qui ne correspond plus à nos besoins notamment l'impression du bulletin municipal. La société DACTYL Buro nous propose un matériel KONICA MINOLTA BUC258 dans les conditions suivantes :

Contrat de location du matériel :

Durée de 5 ans (21 trimestres)

Loyer trimestriel : 540 € HT soit 648 € TTC

Contrat de maintenance :

Maintenance trimestrielle (noir) : 0.0038 € HT la page

Maintenance trimestrielle (couleur) : 0.038 € HT la page

Dactyl buro s'engage :

- à solder le contrat de location en cours et le contrat de maintenance associé,

- à verser la somme de 3 200 € HT soit 3 840 € TTC correspondant aux augmentations contractuelles des 4ème et 5ème année du contrat.

Le gain annuel escompté est de 9 199.10 € HT.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

MODIFICATION DE LA VALEUR DES CHEQUES « DEJEUNER »

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération du 18 juin 2010 instaurant un système de chèques « déjeuner » au bénéfice des agents communaux.

Il rappelle que tout agent salarié de la commune peut bénéficier de ces chèques sous condition de 6 mois d'ancienneté.

En date du 1er mai 2014, la valeur du chèque « déjeuner » a été fixée à 5 €.

Le Maire propose que la valeur du chèque « déjeuner » soit portée à 6.00 € à compter du 1er avril 2018.

Ainsi, la part prise en charge par la commune passerait à 3.60 € et la part supportée par l'agent passerait à 2.40 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE : LIMAGRAIN

Le groupe Limagrain a fait parvenir un chèque de 2000 €, montant de sa contribution aux actions de la vie associative de la commune de Saint-Beauzire pour l'année 2018.

Il convient d'encaisser ce chèque au compte 7788 « autres produits exceptionnels ».

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

RENTREE SCOLAIRE 2018 - 2019 : TEMPS SCOLAIRE

Suite à l'avis de la commission communale des affaires scolaires en date du 21 février 2018 et suite à l'avis du conseil d'école présidé par Monsieur le directeur en date du 27 février 2018 qui s'est prononcé pour le passage à la semaine de 4 jours par 14 voix pour, une voix contre et 2 abstentions, il est proposé qu'à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 l'organisation du temps scolaire soit aménagée sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi avec les horaires journaliers suivants :

Matin : 8h 30 à 11h 45

Soir : 13h 30 à 16h 15

soit 6 heures par jour.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT

M. HEBRARD Jean-Pierre, Maire, présente aux élus le compte administratif 2017 de la commune.

♦ **COMMUNE**

• FONCTIONNEMENT :

Les dépenses s'élèvent à 1 542 387.80 €

011	Charges à caractère général	465 294.13 €
012	Charges de personnel	619 816.60 €
65	Charges de gestion courante	234 706.09 €
66	Charges financières	71 588.98 €
042	Opérations d'ordre	99 488.00 €
014	Atténuation de produits	51 494.00 €

Les recettes s'élèvent à 1 879 005.32 €

013	Atténuation de charges	35 527.73 €
70	Produits et services	115 582.76 €
73	Impôts et taxes	1 048 971.04 €
74	Dotations et participations	344 324.51 €
75	Produits de gestion courante	54 576.44 €
76	Produits financiers	3.60 €
77	Produits exceptionnels	90 641.54 €
042	Opérations d'ordre	23 612.78 €
002	Excédent de fonctionnement reporté 2016	165 764.92 €

Soit un excédent de fonctionnement 2017 de 336 617.52 €

M. Michel CHABRIER, doyen de l'assemblée, procède au vote de l'ensemble des chapitres après que M. le Maire se soit retiré.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

• INVESTISSEMENT :

Remboursement du capital des emprunts	155 134.02 €
Créance EPF-Smaf	27 424.91 €
Opérations d'ordre	23 612.78 €
Subventions d'équipement versées	5 313.68 €
Solde d'exécution d'investissement reporté	187 846.60 €

Les recettes s'élèvent à

Subventions perçues pour travaux	2 072.40 €
Remboursement du fond de compensation de la TVA	49 286.60 €
Taxes d'Aménagement	82 534.84 €
Opérations d'ordre	99 488.00 €
Affectation résultat de fonctionnement 2016	200 177.44 €

M. Michel CHABRIER, doyen de l'assemblée, procède au vote de l'ensemble des chapitres après que M. le Maire se soit retiré.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Détail par opération « Equipement ou travaux »

	DEPENSES	RECETTES
Restaurant Scolaire	5 155.44 €	
Voirie urbaine	16 077.06 €	2 120.00 €
Matériel de voirie	1 865.82 €	
Stade	399.99 €	
Ecole	13 702.18 €	1 434.00 €
Cimetière	7 248.00 €	
Salle des fêtes	309.00 €	
Espace Culturel	509.39 €	
Presbytère		3 054.00 €
Total	45 266.88 €	6 608.00 €

Chacune de ces opérations a été votée à l'unanimité en dépenses et en recettes :

- Affectation du résultat de fonctionnement

Compte tenu du déficit d'investissement de 4 431.59 €, des restes à réaliser de 89 362.00 € en dépenses et 3 080.00 € en recettes, le Conseil municipal décide de d'affecter 90 713.59 € de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

♦ **ASSAINISSEMENT « M49 »**

M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire présente aux élus le compte administratif 2017 du budget d'assainissement.

- **FONCTIONNEMENT** :

FONCTIONNEMENT			
Compte	DEPENSES	BU 2017	CA 2017
615	Entretien et réparations	540.25	622.17
622	Mission d'assistance	2 000.00	1 760.00
66111	Frais financiers	29 619.00	29 618.29
6811/042	Dotation aux amortissements	80 649.40	80 649.40
002	Résultat reporté d'exploitation 2016	18 630.62	18 630.62
	TOTAL	131 439.27	131 280.48
RECETTES			
70611	Surtaxe d'assainissement	88 000.00	64 083.45
70128	Droits de branchement	2 000.00	2 000.00
777/042	Reprise de subvention	41 439.27	41 439.27
	TOTAL	131 439.27	107 522.72

Soit un déficit de fonctionnement 2017 de 23 757.76 €

Ce déficit s'explique par le reversement partiel de la surtaxe d'assainissement par le Groupe SUEZ à la commune.

Un point de situation va être fait avec cette société.

M. Michel CHABRIER, doyen de l'assemblée procède au vote de l'ensemble des chapitres après que M. le Maire se soit retiré.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

- **INVESTISSEMENT :**

INVESTISSEMENT				
Compte	DEPENSES	BU 2017	CA 2017	RàR 2017
1641	Emprunts/remboursement Capital	33 134.00	33 133.08	
2158	Autres travaux	179 124.32	5 398.64	5 590.00
139/040	Amortissement subvention investissement	41 439.27	41 439.27	
2762/041	Autres créances immobilisées	166.60	166.60	
	TOTAL	253 864.19	80 137.59	5 590.00
RECETTES				
001	Résultat reporté investissement	173 048.19	173 048.19	
2813/040	Amortissement construction	64 336.07	64 336.07	
2815/040	Amortissement mat outillage			
28158/040	Amortissement installation matériel outillage	16 313.33	16 313.33	
2158/041	Opérations patrimoniales	166.60	166.60	
2762	Autres Immobilisations financières		166.60	
	TOTAL	253 864.19	254 030.79	0.00

Soit un excédent d'investissement 2017 de 173 893.20 €

M. Michel CHABRIER, doyen de l'assemblée, procède au vote de l'ensemble des chapitres après que M. le Maire se soit retiré.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

- Affectation du résultat de fonctionnement

Le déficit de fonctionnement sera reporté en 2018.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

♦ **BIENS DE SECTIONS : EPINET et PUY-CHANY**

M. Jean-Pierre HEBRARD présente aux élus le compte administratif 2017 du budget Biens de section Epinet Puy Chany.

DEPENSES			
		BU 2017	CA 2017
61521	Entretien terrains	5 200.00	0.00
61523	Entretien voirie	5 000.00	0.00
6226	Honoraires	339.00	339.00
63512	taxes foncières	2 000.00	1 574.00
6718	Autres charges exceptionnelles	711.59	0.00
	Total	13 250.59	1 913.00
RECETTES			
		2017	
		BU 2017	CA 2017
002	Résultat reporté	10 050.59	10 050.59
7083	Revenus des immeubles	3 200.00	3 167.71
7788	Produits exceptionnels divers	0.00	20 000.00
	Total	13 250.59	33 218.30

Soit un excédent de fonctionnement de : 31 305.30 €

DEPENSES 2017			
		BU 2017	CA 2017
2128	Travaux	20 000.00	0.00
	Total		
RECETTES 2017			
		BU	CA
2111	Vente terrain	20 000.00	0.00
	Total		

M. Michel CHABRIER, doyen de l'assemblée, a procédé au vote de l'ensemble des chapitres après que M. le Maire se soit retiré.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

- Affectation du résultat de fonctionnement

Le conseil municipal décide de conserver l'excédent de 31 305.30 € en fonctionnement.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

COMPTE DE GESTION 2017

Les comptes de gestion du trésorier, en tout point identiques aux comptes administratifs sont acceptés à l'unanimité.

En conclusion M. le Maire fait remarquer que les résultats de l'exercice budgétaire 2017 sont excédentaires de plus de 80 000 € par rapport à l'exercice 2016 pour un report d'excédent de fonctionnement de 245 903.93 € contre 165 764.92 € en 2016.

Il précise également que la trésorerie dont le montant au 1^{er} mars 2018 s'élève à 514 415 € tous comptes confondus (Budget principal unique, Assainissement et Biens de section) est aujourd'hui consolidée.

QUESTIONS DIVERSES :

❖ Déchets sauvages

Madame Séverine BRESSON rend compte de la présence de dépôts sauvages de déchets près du Domaine de chez Legay.

M. le Maire répond qu'il y a lieu d'en faire part, dès connaissance, afin de les faire enlever par les services municipaux.

❖ Théâtrales

M. Serge PASCANET demande si un élu est volontaire pour faire partie du jury des prochaines Théâtrales qui se dérouleront du 17 au 22 avril 2018.

Aucun présent n'étant volontaires, la demande sera élargie aux absents, sinon Mme Amélia GARCIA se dit prête à assurer cette participation.

❖ Pétition assainissement Puy Chany / Tarnat

M. Serge PASCANET, conseiller municipal remet une pétition signée par 24 habitants de Puy-Chany demandant la réalisation d'un réseau d'assainissement collectif à Tarnat et Puy-Chany.

Cette pétition est rédigée ainsi :

« le document de zonage de l'assainissement * de la commune de Saint-Beauzire, mis en place par les municipalités précédentes, définit les lieux où un assainissement collectif doit être réalisé. Le bourg, Epinet, Tarnat et Puy-Chany figurent sur ce document.

Les travaux d'assainissement pour la totalité du bourg ainsi que pour Epinet ont été réalisés depuis plusieurs années.

Au cours de l'année 2012, une étude de faisabilité complète, pour les hameaux de Tarnat et Puy-Chany, a été réalisée et payée. Plusieurs solutions ont été proposées.

Lors des dernières élections municipales les 2 listes, qui se sont présentées à nos suffrages, avaient inscrit dans leur programme la réalisation des travaux d'assainissement collectif sur les deux hameaux.

Très sensibles à l'environnement et à la pollution rejetée dans nos cours d'eau, nous attendons avec impatience des solutions à ces problèmes.

Par notre signature nous demandons simplement d'avoir l'égalité de traitement sur les deux hameaux en ce qui concerne l'assainissement et de bénéficier des mêmes droits que les citoyens du bourg et d'Epinet.

Une réunion avec la Municipalité nous paraît nécessaire et permettrait une communication identique à tous les habitants de Puy-Chany et Tarnat.

Avec tout notre respect. »

*document de zonage de l'assainissement, est un document obligatoire validé par le préfet pour engager des travaux d'assainissement et pour obtenir les aides financières de l'agence de l'eau et du conseil départemental.

Après avoir lu la pétition, M. le Maire précise que l'étude réalisée précédemment est toujours en vigueur mais que les conditions d'obtention des subventions auprès du

Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau ont évolué et que le coût des travaux devrait être normalement inférieur à ce qui est prévu.

M. le Maire a rencontré les représentants de Suez à ce sujet et il y a donc lieu de reprendre ce dossier avec la collaboration d'un maître d'œuvre.

M. Michel FOURNIER intervient pour rappeler l'historique de ce dossier.

❖ **Comité de centre du groupement nord du SDIS**

Le comité de centre du groupement nord du SDIS aura lieu le mercredi 7 mars 2018 à 18h 30 à Châteauguay. Madame Christine PARET représentera la commune.

Dates à retenir :

Samedi 3 mars 2018 : soirée portugaise (CCA)

Lundi 5 mars 2018 à 18h : réunion à la Sous-Préfecture de Riom (Parcours Emploi Compétences PEC)

Mercredi 7 mars 2018 à 18h 30 : comité du centre SDIS à Châteauguay

Jeudi 8 mars 2018 à 18h : réunion du Grand Clermont

Jeudi 8 mars 2018 à 18h : réunion des Haies du Puy-de-Dôme à Chappes

Vendredi 9 mars 2018 à 10h : assemblée générale de l'ASA Limage Noire

Vendredi 9 mars 2018 à 20h 30 : assemblée générale des Archers de la Limagne

Samedi 10 mars 2018 à 8h 30 : comice agricole à Ennezat

Lundi 12 mars 2018 à 14h 30 : visite de la caserne des pompiers par le SDIS

Lundi 12 mars 2018 à 20h 30 : Réunion du CCAS

Mercredi 14 mars 2018 à 20h 30 : réunion de la commission des finances

Lundi 19 mars 2018 à 20h 30 : bureau municipal

Mardi 20 mars 2018 à 20h 30 : conférence des Maires à la communauté d'agglomération

Mercredi 21 mars 2018 à 9h : réunion avec le Conseil Départemental concernant la traversée d'Épinet et la rue du Pont Neuf

Mercredi 21 mars 2018 à 20h 30 : réunion de la commission des finances

Jeudi 22 mars à 18h 30 : réunion publique à la communauté d'agglomération sur le Plan Climat

Mardi 27 mars 2018 à 18h 30 : conseil communautaire

Mercredi 28 mars 2018 à 8h 30 : réunion SMO Biopôle

Jeudi 29 mars 2018 à 18h 30 : remise des diplômes des donneurs de sang à Gerzat Salle Galion

Jeudi 12 avril 2018 à 20h 30 : conseil municipal

La séance est levée à 23h.